



Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire

Le Président Général

Délivrance de reçus fiscaux

Rappel :

Selon les textes ,et pour être dans les conditions d'éligibilité pour la délivrance des reçus fiscaux , l'association doit intervenir soit dans le domaine social, culturel, sportif, éducatif, philanthropique, dont les activités ne sont pas réservées à un cercle restreint de personnes.

L'argumentaire développé ci-dessous permet de démontrer que la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire entre parfaitement dans ce cadre et principalement dans les domaines suivants :

Développement de nos actions sur le plan national :

A - L'association ADICARE, créée en septembre 1989 par les Professeurs BOURDARIAS, CABROL, GANDJBAKHCH, GIBERT et GROSGOGEAT a contribué à la création de **l'Institut de Cardiologie du groupe PITIÉ-SALPÊTRIÈRE**, et participe depuis décembre 2001 à l'animation de cet Institut.

L'outil diagnostic et thérapeutique que représente l'Institut de Cardiologie, a réclamé des financements d'un niveau très élevé, et le mécénat obtenu par **l'Association ADICARE** a contribué à alléger le budget d'investissement de l'Institut de Cardiologie en finançant notamment :

- la construction de locaux de recherche
- les installations lourdes et complexes (équipement d'imagerie par exemple
- les moyens assurant le rayonnement de l'Institut de Cardiologie (auditorium en liaison avec les blocs opératoires, visioconférence, télé médecine...).

L'association ADICARE utilise ses fonds qui ne proviennent actuellement que du mécénat et des adhérents:

- au financement de programmes de recherche définis par le comité scientifique de l'Institut de Cardiologie
- à héberger une unité de recherche INSERM

- à renouveler ou élargir les équipements complexes et coûteux de l'Institut de Cardiologie
 - au financement des programmes d'évaluation technique, clinique et épidémiologique
 - à favoriser le rayonnement national et international de l'Institut de Cardiologie par l'organisation de rencontres, colloques, symposiums
 - à contribuer avec d'autres organismes à la mise en place de campagne de prévention pour lutter contre les pathologies cardio-vasculaires.
- à créer et animer une revue rendant compte de toutes les actions réalisées par **ADICARE** dans le cadre de l'Institut de Cardiologie. Le souhait d'**ADICARE** serait que ses membres, en retour du soutien important qu'ils apportent à l'enseignement et à la recherche dans l'Institut de Cardiologie, puissent en suivre le fonctionnement et comprendre précisément les besoins d'une Unité hospitalière et de son personnel.

Notre action :

Un partenariat à double objectif : Sensibiliser l'ensemble de nos adhérents sur ce combat que mène cette association par l'intermédiaire de notre revue et contribuer au financement de leurs programmes de recherche.

B - L'association Prader-Willi France a été créée en 1996 pour informer les familles et les professionnels sur le syndrome de Prader-Willi, contribué à améliorer la vie des personnes atteintes et encourager la recherche. L'association rassemble près de 700 enfants et adultes atteints du syndrome.

Notre action :

Un partenariat également à double objectif : sensibiliser nos adhérents mais également les soutenir dans la recherche ainsi que dans l'amélioration de vie des personnes atteintes.

C – La Ligue contre le Cancer : est une ONG indépendante reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants.

Ses buts :

- Chercher pour guérir
- Prévenir pour protéger
- Accompagner pour aider

Notre action :

Un soutien financier à l'échelon de siège national dans le cadre de la recherche fondamentale et clinique.

D - Le Secours populaire est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique et déclarée Grande cause nationale. Celle-ci est habilitée à recevoir des dons, des legs et des donations. L'association s'est donnée pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde et de promouvoir la solidarité et ses valeurs.

Notre action :

Un soutien matériel sous forme de colis de layettes, achetées ou confectionnées, par les « Dames d'Entraide » de la SNEMM.

E - l'association la Flamme sous l'Arc de Triomphe est une union d'associations régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle regroupe un peu plus de 500 associations : associations d'anciens combattants mais pas seulement. L'association a pour but raviver quotidiennement, au crépuscule, la Flamme sur la tombe du Soldat inconnu et plus généralement d'entretenir sa mémoire c'est-à-dire la mémoire de tous les combattants français et alliés tombés au champ d'honneur.

Notre action :

Ce partenariat permet, dans le cadre du devoir de mémoire, la participation d'élèves, d'enseignants et de parents d'élèves au ravivage de la flamme avec remise de diplômes commémoratifs.

F – l'Associations des artistes de la « Musique de la Garde Républicaine » qui est un des meilleurs orchestres du monde.

Plusieurs formations au sein de cette musique :

- Un orchestre à cordes
- Un orchestre symphonique
- Un orchestre d'harmonie
- Le cœur de l'armée française

Leur principale difficulté, en dehors des prestations officielles, la recherche de concerts.

Notre action :

Les soutenir dans l'organisation de concerts symphoniques à Paris mais aussi dans les régions grâce au concours de nos structures départementales.

G - La réserve citoyenne (Défense Nationale) :

Partenaire de la réserve citoyenne par arrêté du 3 novembre 2014 (JORF n°0262 du 13 novembre 2014) .

Notre action :

- **Mener, au profit des forces armées ou des formations rattachées, des actions vers la société civile visant à promouvoir l'esprit de défense et participer au devoir de mémoire.**
- **Participer, en liaison avec les autorités militaires, à l'enseignement de la défense particulièrement dans le domaine de la citoyenneté et au profit des jeunes.**

H - La réserve citoyenne (Education Nationale)

La réserve citoyenne de l'éducation nationale constitue une forme d'engagement bénévole au service de l'École de la République.

Complémentaire d'un engagement associatif ou de service civique, elle permet aux citoyens, femmes et hommes, adhérents ou non à des associations, désireux de faire partager leurs expériences professionnelles et personnelles d'apporter leur concours à l'École pour la transmission des valeurs de la République, voire aux actions en ce sens conduites dans le cadre d'activités périscolaires mises en place par les collectivités territoriales. Elle est ainsi ouverte à toutes les personnes majeures : bénévoles d'associations, jeunes, notamment étudiants, volontaires et anciens volontaires du service civique, retraités, salariés d'entreprises ou de la fonction publique, professions libérales, délégués départementaux de l'éducation nationale, etc...

La réserve citoyenne constitue pour l'institution scolaire l'occasion de mobiliser, au-delà des différentes composantes de la communauté éducative et des acteurs qui interviennent déjà aujourd'hui dans un cadre associatif ou sous forme d'intervention ponctuelle, les forces vives de la société civile. Elle peut aider les collectivités territoriales qui le souhaitent à mobiliser des réservistes en soutien des animateurs qui interviennent dans le cadre des activités périscolaires, à tous les niveaux de la scolarité.

Notre action :

Etre un maillon du réseau d'intervenants extérieurs dédiés à l'éducation citoyenne auprès des jeunes générations.

Etre un engagement fort au service de l'École de la République.

I – La résidence de la Médaille Militaire :

Notre résidence fait partie des établissements autorisés à héberger des personnes âgées (EHPA). **Des établissements sociaux et médico-sociaux qui relèvent de la loi 2002-02 du 2 janvier 2002.** Ils sont soumis aux dispositions du code de l'action sociale et des familles (CASF) tant pour leur gestion administrative que pour la prise en soins des personnes accueillies. L'article L. 311-7 du CASF soumet les EHPA à l'élaboration d'un règlement de

fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement.

Notre action :

La possibilité pour toutes personnes de séjourner à titre permanent à la résidence de la Médaille Militaire.

J - La Fondation « Avenir Ensemble »

La Fondation reconnue d'utilité publique également dont l'action permet à de jeunes méritants de construire leur avenir professionnel sous le parrainage d'un décoré des trois ordres (légion d'honneur, médaille militaire, ordre national du mérite)

Cette fondation met en place un double soutien, moral et financier au profit des filleuls et les insère dans un réseau de partenaires, entreprises et institutions.

Notre action :

Soutien financier à l'échelon du siège national et de ses structures. Soutien humain également en fonction des demandes de la fondation.

K – Le Souvenir Français :

Notre action :

Soutien financier de la SNEMM et de ses structures au « devoir de mémoire »

Soutien actif des structures de la SNEMM auprès de l'éducation nationale dans le cadre du concours national de la résistance.

Nos projections futures :

Consolider et développer les acquis, s'ouvrir d'avantage sur des projets porteurs soit dans le domaine humanitaire soit dans celui de la recherche médicale.